

Capsule Info-pêche Avril 2020

Spécial truites grises – Message important

Bonjour à tous les résidents,

Avec la belle saison qui est à nos portes, la saison de pêche sera bientôt ouverte. Nous avons préparé cette capsule d'information afin de vous mettre à jour sur les nouveautés et les principaux enjeux concernant la pêche au 7^e lac.

Nous savons depuis plusieurs années que les populations de truites grises sont en déclin un peu partout, et notre lac n'y échappe pas. L'année dernière, 34 grises ont été conservées alors que l'année précédente, le compte était de 86. Afin de préserver l'espèce, le MFFP a modifié le règlement dans notre zone (9): la longueur minimale pour conserver une prise passe de 45 cm à 55 cm. Ceci dans le but de permettre aux géniteurs de rester dans le lac et d'éventuellement se reproduire. Mais nous ne sommes pas certains à 100% qu'il y a de la reproduction naturelle au 7^e lac. Quant à l'ensemencement, il devient de plus en plus difficile de se procurer des spécimens...

La présence de truites grises dans notre lac est un atout pour sa préservation, le lac étant un site d'intérêt faunique reconnu par le MFFP et visé par des mesures de protection de notre bassin versant. Il en va de notre intérêt de conserver cette ressource, et le meilleur moyen est de pêcher en respectant les périodes de pêche autorisées, les limites de possession et les limites de longueur. Bonne saison,

Le comité de pêche, Pierre et Guy Phénix, Éric Bond, Maxime Gariépy et Robert Lamoureux.



Rappel de la réglementation

Voici un résumé de la réglementation qui s'applique à notre plan d'eau :

- Notre lac est situé dans la zone 9 ;
- La saison de pêche 2020 est du 24 avril au 13 septembre 2020;
- La limite quotidienne de prise et de possession est de 10 mouchetées (omble de fontaine) et de 2 grises (touladi), incluant aussi les moulacs ;
- Vous pouvez conserver les truites grises et moulacs de **55 cm** et plus (**21 ¾ po.**)

NOUVEAU RÈGLEMENT !!!

- Comme pour pêcher partout au Québec, un permis de pêche est requis.

Pour plus d'informations sur la réglementation provinciale :

https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/fr/Info/Reglements?id_zone=9&id_saisn=100&resultats=True

Comment mesurer un poisson

La longueur d'un poisson se mesure en "longueur totale", soit du bout du museau jusqu'au bout de la queue. Toutefois, dans le cas du saumon atlantique, on mesure la "longueur à la fourche", soit du museau jusqu'à la fourche de la queue.



Un petit retour en arrière ...

Étant donné la nouvelle réglementation sur la longueur des truites grises que l'on peut conserver, nous reproduisons ci-après un extrait de la capsule Avril 2017 qui explique le bien-fondé de la remise à l'eau.

Extrait de la Capsule Info-pêche Avril 2017 :

La truite grise (touladi) : il faut préserver notre ressource !

Nous pouvons nous considérer chanceux au 7^e lac, d'avoir une population de truites grises. Il se pêche encore de beaux spécimens de bonne taille qui font le plaisir des pêcheurs. Nos démarches auprès du ministère de la faune (MFFP) pour préserver cette espèce, qui ne peut survivre que dans des eaux de grande qualité, nous ont permis d'obtenir le statut de site faunique d'intérêt, à titre de «lac à touladis de très forte vulnérabilité», pour lequel des mesures de protection opérationnelles s'appliquent quant aux interventions forestières. Ces mesures sont jugées nécessaires par le MFFP car à défaut de prendre des mesures concrètes efficaces, la population de truites grises va décliner avec les années dans notre lac, comme dans beaucoup d'autres lacs au Québec.

Nous ne pouvons pas affirmer avec certitude si la grise se reproduit dans le 7^e lac. Nous avons bien une population de truites grises, mais savons-nous s'il s'agit de truites indigènes (qui seraient nées au 7^e lac) ou bien s'il s'agit de truites que nous avons ensemencées depuis des années ? Des échantillons de nos truites grises ont été amenés au MFFP pour analyse en 2016, mais cela n'a pu confirmer le statut indigène des spécimens. La méthodologie pour confirmer s'il y a vraiment des truites grises indigènes au lac, serait d'arrêter d'ensemencer pendant de nombreuses années (15 à 20 ans), tout en constatant avec le temps, la présence ou l'extinction de l'espèce. Le touladi est une espèce à croissance particulièrement lente. À notre latitude, une truite de 5 ans mesure en moyenne 35 cm et pèse environ 400 gr, alors qu'une truite de 10 ans peut mesurer environ 50 cm. Aussi, l'âge auquel le touladi peut se reproduire pour la première fois varie en fonction de sa situation géographique. Dans le sud du Québec, les mâles deviennent matures entre 5 et 7 ans. Et les femelles entre 6 et 8 ans. Dans les régions plus au nord, la maturité sexuelle des touladis n'est atteinte qu'à un âge variant entre 10 et 14 ans. Tout ceci pour expliquer l'importance de la remise à l'eau des captures de moins de 45 cm. **Note : le nouveau règlement 2020 stipule une remise à l'eau si moins de 55 cm.** Ces jeunes truites n'ont probablement pas encore atteint l'âge de se reproduire. En les laissant dans le lac encore quelques années, nous nous assurons qu'elles pourront contribuer au maintien de la population, en autant que la qualité de l'eau du lac et un habitat propice soient également maintenus.

...

Tableau des statistiques

Pour votre information, voici le tableau des statistiques que nous compilons suite à vos déclarations de capture. Ces statistiques nous aident à planifier l'ensemencement et à surveiller le taux de reproduction des truites grises et mouchetées. Malgré que le nombre de répondants soit à la hausse suite à nos demandes répétées, il reste très bas comparé au nombre de pêcheurs que nous observons sur le lac. SVP utilisez les outils à votre disposition (ou tout autre moyen) pour nous faire parvenir vos résultats de pêche à la fin de la saison.

Année	Nb répondants	Mouchetées	Grisés conservées	Grisés remises à l'eau
2011	16	267	81	???
2012	???	???	???	???
2013	???	200	68	???
2014	8	71	49	???
2015	10	187	100	40
2016	8	81	51	35
2017	15	109	59	46
2018	12	101	86	41
2019	19	88	34	45

Ensemencement

Nous prévoyons faire l'ensemencement cette année le 16 mai 2020. Nous avons réservé 1000 truites mouchetées (9 à 12 pouces) à un coût de 2,75\$ chacune, pour un total de 2750\$.

De plus, nous avons mandaté notre pisciculteur pour conserver et faire croître dans ses bassins, depuis l'année dernière, des truites grises en vue de les récupérer pour l'ensemencement cette année. Sur les 800 truites grises prévues (6 à 9 pouces au prix de 1,60\$ l'unité), il semble qu'environ la moitié seraient mortes pour une raison encore inconnue du pisciculteur. Nous attendons les dernières nouvelles de ce dernier pour savoir si nous pourrions en obtenir finalement...